



**SEE
YOU
SUN**

**Créateurs
de systèmes
solaires**

juin 2025 v2



kamilleteroch.fr

CHAPITRE 1

LE GROUPE SEE YOU SUN





L'IDENTITÉ du GROUPE

SeeYouSun

Le métier

Nous **créons, développons et animons**
des services solarisés et partagés
à impact positif

pour **l'aménagement des territoires** et
les sites des entreprises



**SEE
YOU
SUN**

**Créateurs
de systèmes
solaires**

SeeYouSun

Le savoir-faire

Expertise dans

- le **financement**,
 - la **construction**,
 - l'**exploitation**
- de centrales photovoltaïques

A l'écoute des enjeux des acteurs publics et privés

Faire naître des intérêts communs en constituant des sociétés de projets



**SEE
YOU
SUN**

**Créateurs
de systèmes
solaires**

SeeYouSun

La façon de faire

Sans cesse en mouvement

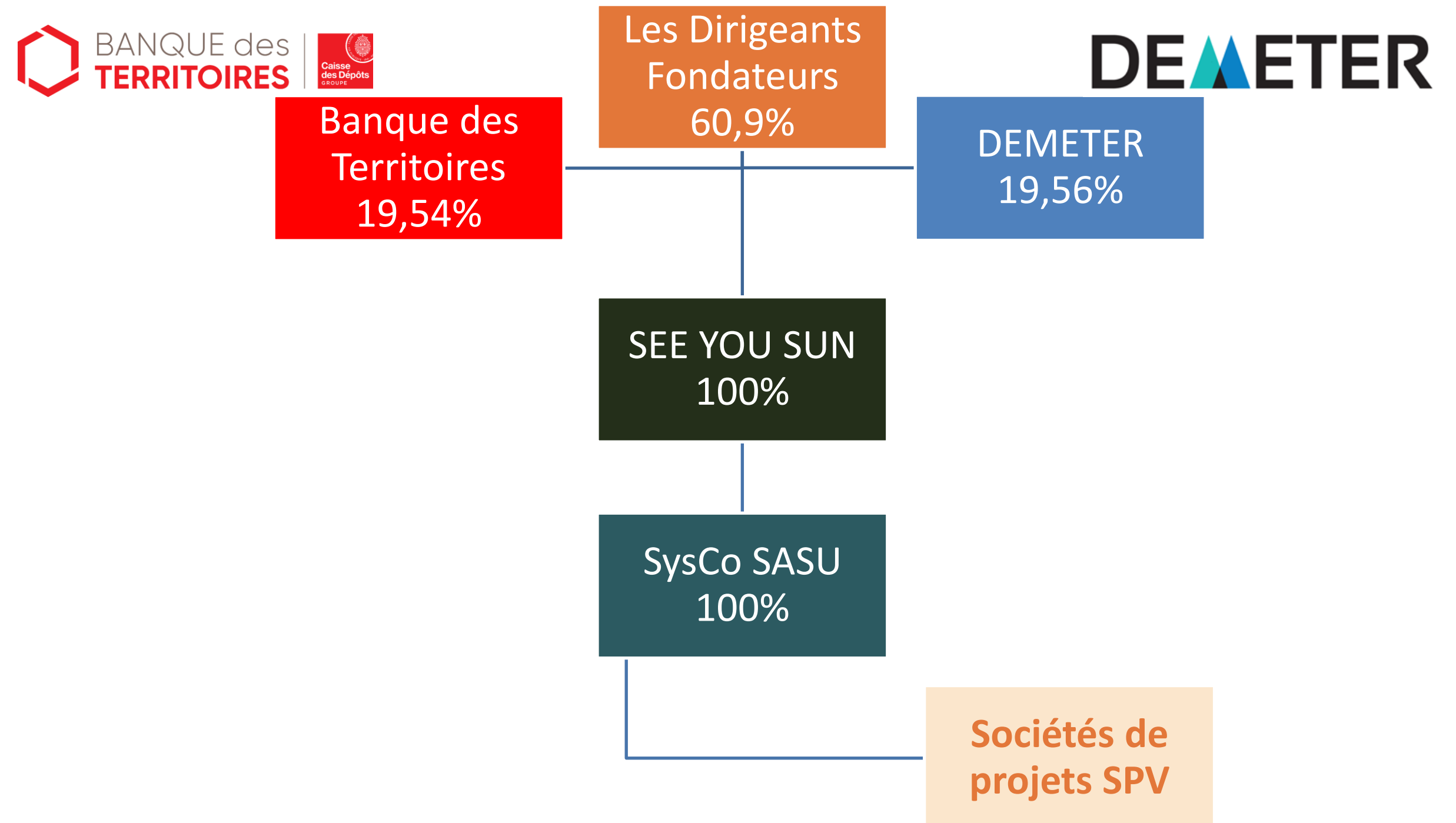
- Inventer la **suite de l'histoire**
- Imaginer les **nouveaux services**
- Inventer **en intelligence et en transparence** avec nos clients
- **Partager la valeur**



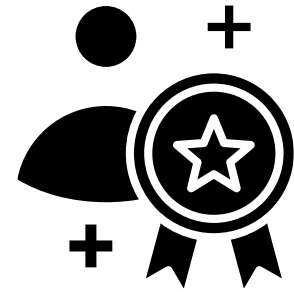
SEE
YOU
SUN

**Créateurs
de systèmes
solaires**

ORGANIGRAMME DU GROUPE

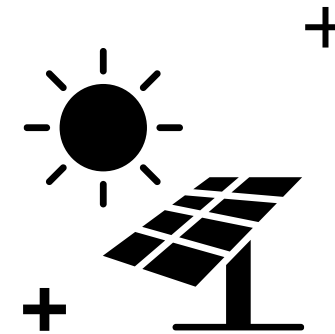


EN RÉSUMÉ



8

années d'existence



Le numéro 1

de l'ombrière
photovoltaïque en France



une présence

partout en France



120

collaborateurs et
collaboratrices



70 millions d'€

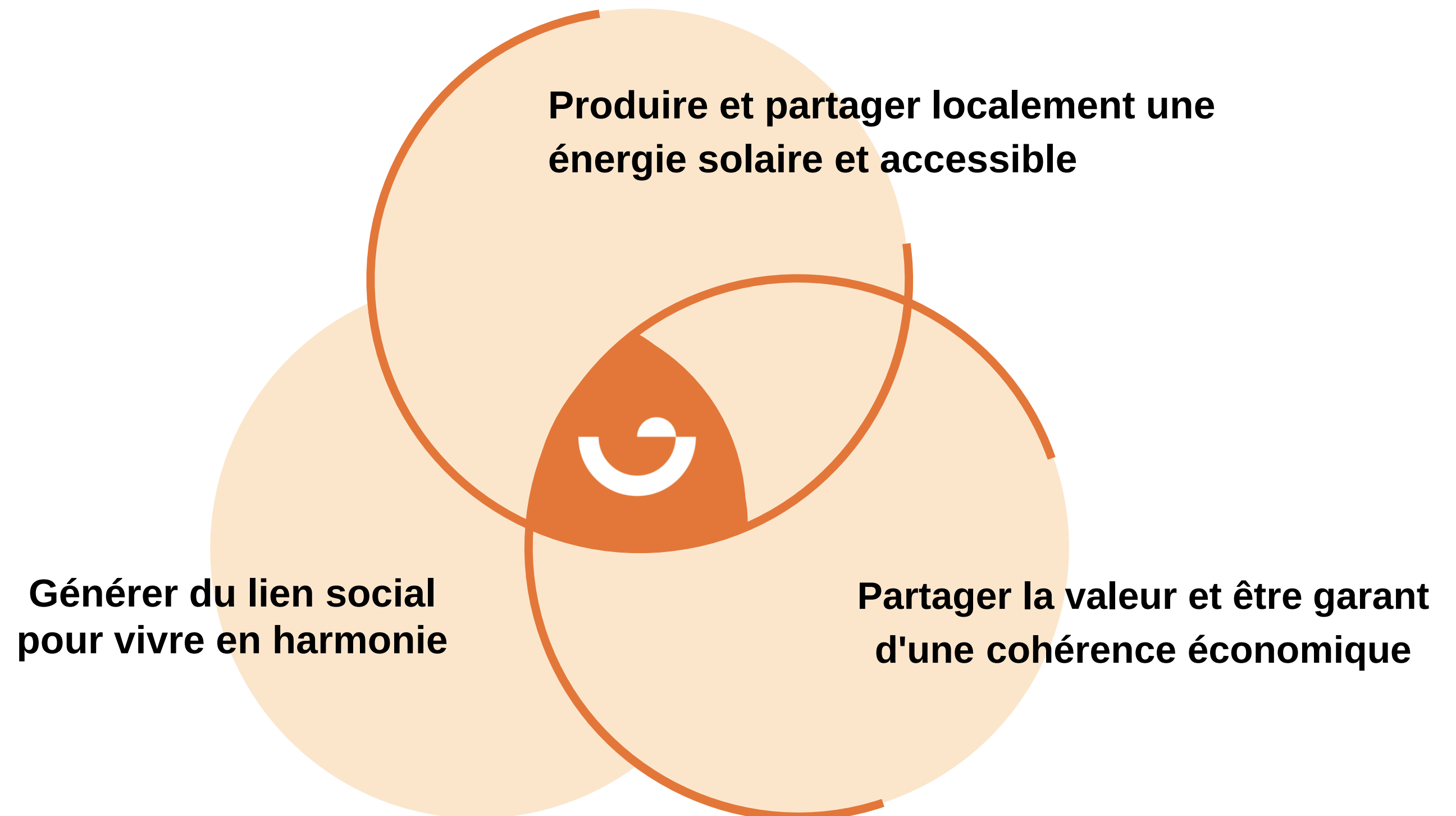
de chiffre d'affaires
(2024)



**SEE
YOU
SUN**

Créateurs
de systèmes
solaires

NOS 3 PILIERS





Créateurs
de systèmes
solaires

NOS 4 DOMAINES D'ACTIVITÉ



Stationnement & mobilités



Bâtiments intelligents



Sports & loisirs



Habitat solaire

NOS PÔLES D'EXPERTISE

pour un accompagnement tout au long de la chaîne de valeur...



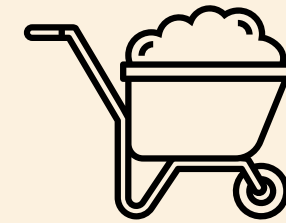
Pôle développement



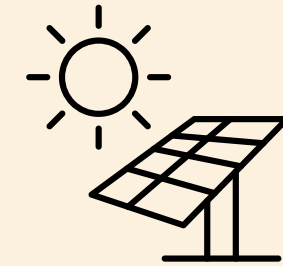
Bureau d'études
et conception



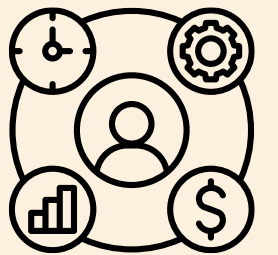
Pôle financement



Pôle opérations



Pôle exploitation



Pôle gestion

... et sur tous les aspects des projets

Des pôles

- Juridique
- Finance et comptabilité
- Informatique / IT
- Ressources humaines
- Communication et marketing

Des experts

- Process et méthodes
- Planification
- RSE
- QSE





CHAPITRE 2

LE MODÈLE TIERS-INVESTISSEMENT via une SPV



TIERS-INVESTISSEMENT et SPV

SPV

La Société de projet (SPV) est le véhicule juridique et financier qui porte les projets de centrales photovoltaïques financées par le tiers-investissement

Financement

Pour chaque projet,
10 à 15% sur fonds propres, via les comptes courants de ses associés,
85 à 90 % d'emprunt bancaire

Sécurisation

Financière via l'obtention d'un tarif de rachat sécurisé EDF OA/AO CRE, via un contrat de rachat d'énergie et via l'activité d'ACC

Juridique via une Convention d'occupation temporaire (ou Bail si foncier privé)



2 MODÈLES POSSIBLES de SPV

1) SeeYouSun Tiers-Investisseur à 100%

investit pour le compte de son client dans la centrale de production photovoltaïque et **reste propriétaire** pendant toute la durée du contrat

2) SeeYouSun co-investisseur avec associé

Création d'une filiale d'investissement commune de production d'énergie avec 2 options d'engagement pour la collectivité : **avec** ou **sans** financement des projets



2 OPTIONS POSSIBLES

si co-investissement

SeeYouSun + acteur public

- ① **Capital Stratégique :**
L'acteur public détient 20% du capital, **sans financer les projets**, et devient partie prenante de la gouvernance de la société
- ② **Capital Dynamique :**
En plus d'être partie prenante à la gouvernance de la société, **l'acteur public finance les projets à nos côtés** et bénéficie du rendement associé



La SPV – RÔLE et OBJECTIFS

Rôle

La massification et la mise en œuvre des projets

avec un passage des intentions à l'action

Objectifs

Patrimoine détenu en propre



La SPV signe avec

SeeYouSun

Contrat EPC
Contrat O&M
Contrat GAF
Contrat DMO
Convention

Développement & Construction
Exploitation & Maintenance
Gestion Administrative et Financière
Délégation de maîtrise d'ouvrage
Compte courant d'associé

**Partenaire
associé**

Convention

Compte courant d'associé



L'INTÉRÊT pour l'ACTEUR PUBLIC

Un passage à l'acte rapide en réponse aux :

1. obligations réglementaires

- Loi APER énergies renouvelables et zonage territorial
- Loi LOM mobilité douce et bornes de recharges
- Loi Climat et Résilience gestion des eaux pluviales
- Loi ELAN et décret tertiaire



2. enjeux financiers

- Préservation des capacités d'investissement
- Réduction des factures d'achat d'énergie
- Encaissement de recettes financières
- Lutte contre la volatilité des marchés de l'énergie



3. enjeux environnementaux

- Décarbonation
- Réduction des consommations énergétiques
- PCAET, TEPOS, SRADDET





L'INTÉRÊT pour l'ACTEUR PUBLIC

Un passage à l'acte rapide en réponse aux :

4. enjeux d'aménagement et de valorisation patrimoniale

- Nouveaux équipements à l'échelle du territoire
- Labels
- Certifications
- Protection des équipements existants et projetés



5. enjeux d'usage

- Confort pour les personnes et les véhicules
- Elargissement des plages horaires pour les équipements sportifs



6. enjeux politiques et de communication

- Bilans de mandature
- Echéances à venir



PARCOURS D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Une méthode éprouvée selon une procédure inédite conforme au code de la commande publique

PROJET

L'acteur public valide la version finale d'un **projet photovoltaïque** co-construit avec les équipes de la SPV.

MIS

La SPV adresse alors à l'acteur public hébergeur de la centrale une **Manifestation d'Intérêt Spontané (MIS)** qui devient la proposition formelle du projet.

AMIC

La réponse cette MIS se concrétise avec la publication d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent (AMIC)** afin de solliciter d'autres prestataires éventuels.

DÉLIB

A l'issue de la période de mise en concurrence, l'acteur public hébergeur **délibère en désignant le lauréat et en autorisant son représentant à signer une convention d'occupation temporaire (COT)** avec la SPV.



Créateurs
de systèmes
solaires

Siège

4 Avenue des Peupliers
Bâtiment I
35510 CESSON SÉVIGNÉ

contact@seeyousun.fr

SIRET : 824 641 294 00056
SAS au capital de 471 016 €
RCS RENNES
Code NAF : 7112B



CAP VERS LA VILLE SOLAIRE !



@SeeYouSun



www.seeyousun.fr